



# **RAPPORT D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2017**

**SYCOMORE ASSET MANAGEMENT**

**SYCOMORE ASSET MANAGEMENT**

Agrément AMF n°GP01030

14 avenue Hoche - 75008 Paris

[www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)

## SOMMAIRE

1. PERIMETRE ET MODALITES.....	3
2. BILAN DES VOTES 2017.....	4
3. DEPOT DE RESOLUTION .....	6
4. CAS PARTICULIERS.....	6
5. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS.....	6
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	7

Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Il répond aux exigences exprimées par l'Autorité des Marchés Financiers, dans son Règlement Général, aux articles 314-100, 314-102, 314-103 et 314-104.

# 1. PERIMETRE ET MODALITES

## Périmètre de vote

Sycomore AM exerce tous les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPCVM et FIA dont elle assure la gestion et pour lesquels elle est responsable de l'exercice des droits de vote.

En 2017, nous avons voté à 434 assemblées générales, correspondant à 99% des assemblées générales pour lesquelles nous détenions des droits de vote.

Conformément aux principes définis dans notre politique de vote, nous n'avons pas exercé nos droits de vote lorsque :

- les titres attachés aux droits de vote avaient été cédés avant la tenue de l'assemblée ;
- l'assemblée générale nécessitait un blocage des titres concernés pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote.

Lorsque nous devons exercer les droits de vote attachés à un mandat, un fonds dédié ou une délégation selon une politique de vote différente de celle de Sycomore AM, ces votes ne figurent pas dans le rapport d'exercice des droits de vote. En 2017, nous avons appliqué une politique de vote différente de celle de Sycomore AM à 67 Assemblées générales pour l'exercice des droits de vote attachés à deux fonds dédiés.

## Modalités d'exercice des droits de vote

Les résolutions sont instruites et analysées par l'équipe de gestion avec le concours de la société ISS, agence d'aide au vote en assemblée générale et d'analyse en gouvernance.

Sycomore AM exerce ses droits de vote en application de sa propre politique de vote. L'analyse fournie par ISS est utilisée à titre informatif.

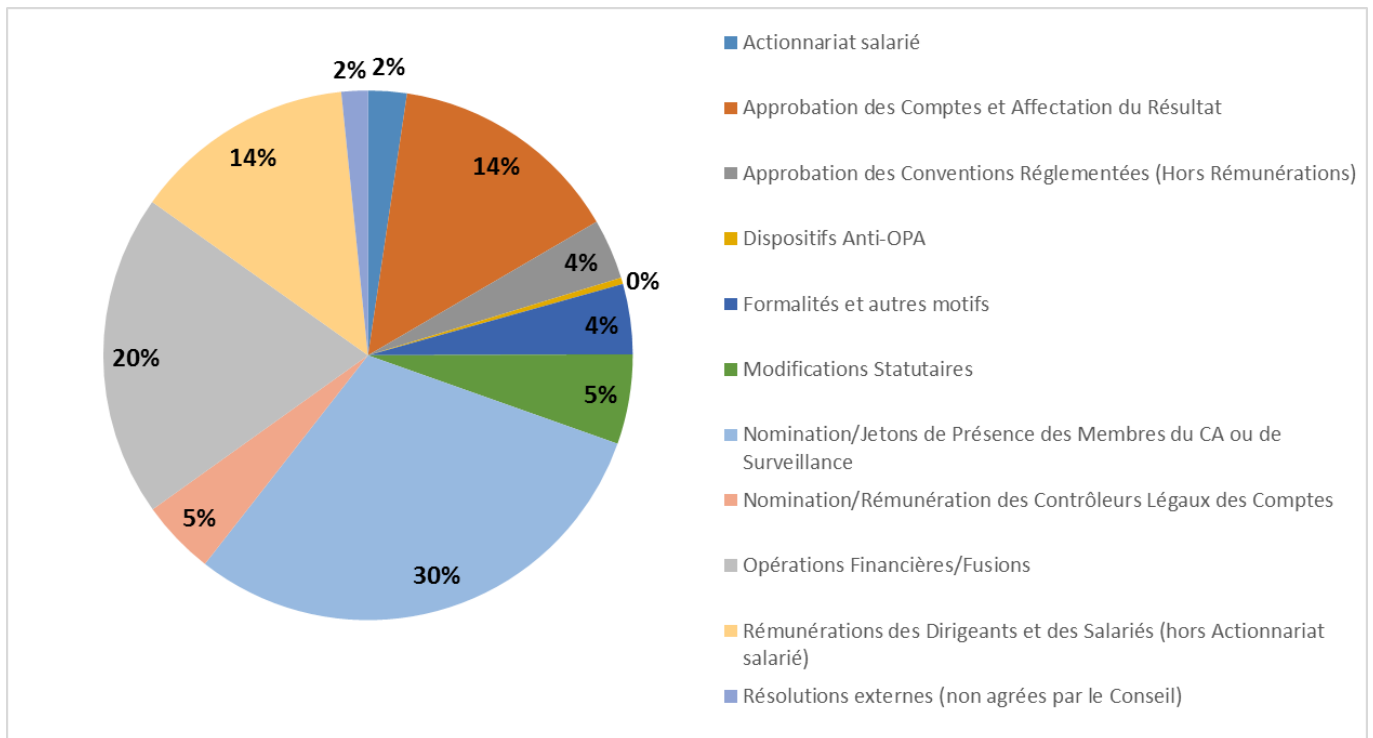
Les droits de vote sont exercés :

- soit par recours aux votes par correspondance : 99.5% des cas en 2017 ;
- soit par une participation physique aux assemblées : 0.5% des cas en 2017 ;
- soit par recours aux procurations : 0% des cas en 2017.

## 2. BILAN DES VOTES 2017

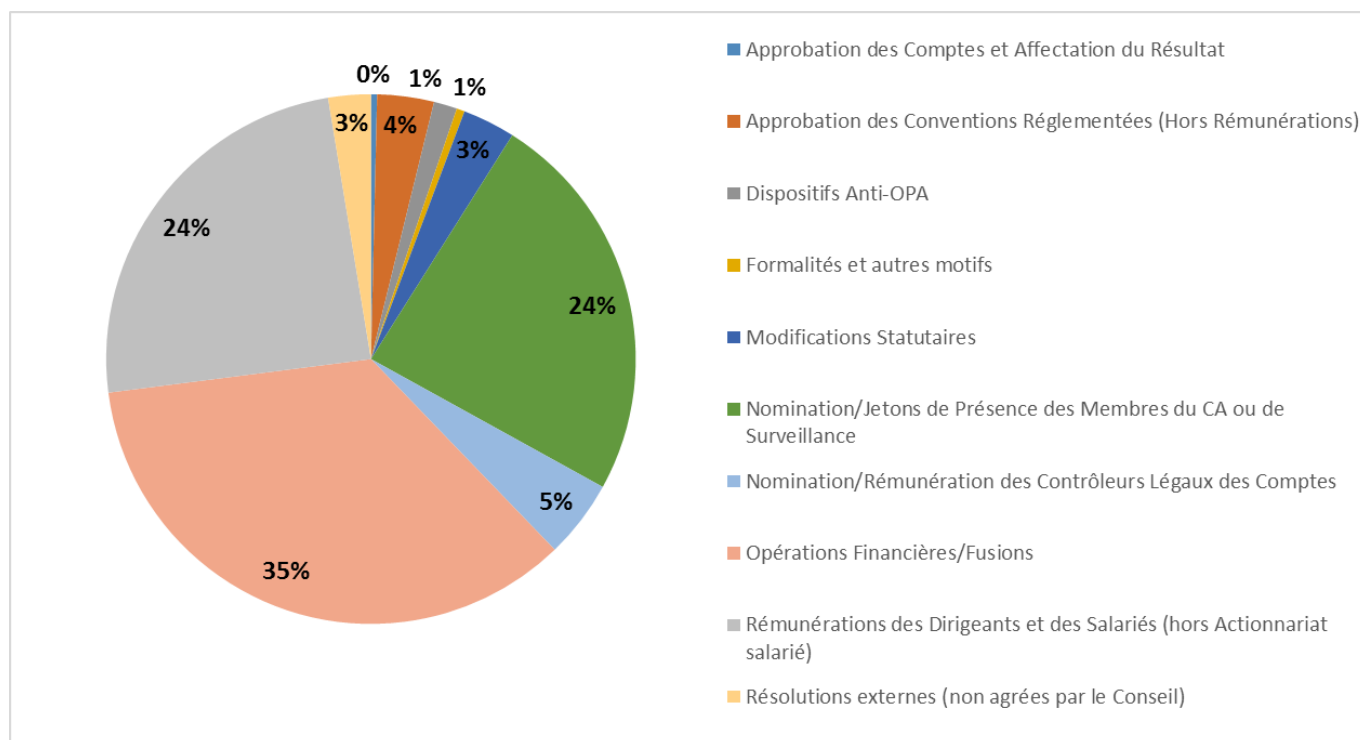
Sur les 434 assemblées générales faisant partie de l'analyse, 344 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif soit 79% des assemblées. Au cours de ces 434 assemblées, 6134 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires soit une moyenne de 14 résolutions par assemblée générale.

**REPARTITION DES 6134 RESOLUTIONS PAR THEME**



Sycomore AM a émis 1615 votes négatifs ou abstentions soit 26% du total des votes.

## REPARTITION DES 1615 VOTES NEGATIFS OU ABSTENTIONS PAR THEME



## BILAN DES RESOLUTIONS PAR FONDS (FONDS OUVERTS PUBLICS UNIQUEMENT)

FONDS	Nombre d'AG votées	Nombre de résolutions votées	Taux de rejet
Sycomore Allocation Patrimoine	56	968	30%
Sycomore Eco solutions	61	934	24%
Sycomore Shared Growth (anciennement European Growth)	64	806	26%
Sycomore European Recovery	57	988	24%
Sycomore Francecap	97	2069	32%
Sycomore Happy@work	72	1356	30%
Sycomore L/S Market Neutral	75	1234	21%
Sycomore L/S Opportunities	54	939	24%
Sycomore Partners Fund	63	1044	26%
Sycomore Rendement Durable	53	852	22%
Sycomore Sélection Crédit	7	24	0%
Sycomore Sélection PME	86	1444	32%
Sycomore Sélection Responsable	58	1041	20%
Synergy Smaller Cies	74	853	26%

### 3. DEPOT DE RESOLUTION

En 2017, aucune résolution n'a été déposée par Sycomore AM.

### 4. CAS PARTICULIERS

Notre objectif est de promouvoir les principes de bonne gouvernance exposés dans notre politique de vote de la manière la plus pragmatique et pertinente possible, en tenant compte des situations particulières des entreprises dans lesquelles nous investissons, en particulier pour les petites et moyennes capitalisations.

En 2017, Sycomore AM a estimé ne pas pouvoir appliquer les principes décrits dans sa politique de vote dans 0,7% des cas.

### 5. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Deux risques de conflits d'intérêts potentiels ont été identifiés :

- Un membre des instances de gouvernance de la société concernée est également un client important de Sycomore AM ou de l'une de ses filiales ;
- Un membre des instances de gouvernance de la société concernée est également associé ou mandataire social au sein de Sycomore AM.

Afin de prévenir ces risques :

- Sycomore AM ne déroge pas à sa politique de vote, qui est mise en œuvre indépendamment de la relation clients ;  
Aucun associé ou mandataire social de Sycomore AM n'exerce de mandat au sein des instances de gouvernance d'un émetteur figurant à l'actif des fonds gérés.

Sycomore AM n'a pas eu à traiter de situation de conflit d'intérêts au cours de l'exercice 2017.

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sycomore AM met à la disposition des clients investisseurs le détail des votes de l'exercice 2017 sur simple demande, dans la mesure où le client investisseur justifie de la détention des parts dans un fonds Sycomore AM. Seuls les votes aux résolutions relatives à ce fonds lui seront communiqués.

La demande peut être adressée par courrier ou par email :

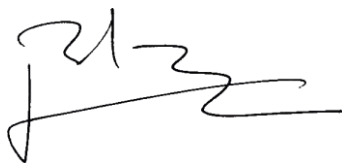
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT

14 avenue Hoche

75 008 PARIS

[gouvernance@sycomore-am.com](mailto:gouvernance@sycomore-am.com)

Dans un objectif de transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes, le détail des votes émis par Sycomore AM à partir de janvier 2018 est consultable en ligne le lendemain de chaque Assemblée générale [à cette adresse](#).



**Jean-Baptiste BLANC**  
*Responsable de la Conformité  
et du Contrôle Interne*



**Bertille KNUCKEY**  
*Responsable de la Recherche ESG*